



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Bruxelles 2006

MC(14).JOUR/2
5 décembre 2006
Annexe 1

FRANÇAIS
Original : RUSSE

Deuxième jour de la quatorzième Réunion
MC(14) Journal No 2, point 8 de l'ordre du jour

DECLARATION DE LA DELEGATION DE LA BIELORUSSIE

Monsieur le Président,

Concernant l'adoption de la décision relative à l'amélioration de l'efficacité de l'OSCE, je souhaiterais faire la déclaration suivante au nom de la délégation de la République de Biélorussie.

« La République de Biélorussie estime qu'il est de toute première importance de poursuivre la réforme de l'OSCE aux fins de son renforcement et de son adaptation aux défis contemporains. Il convient d'accorder une attention particulière à la rectification des activités du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme dans le domaine de l'observation des élections, concernant laquelle nous avons toujours de sérieux griefs.

Nous espérons que l'application de la décision en question se reflétera comme il se doit dans les travaux du Conseil permanent de notre Organisation l'année prochaine.

Nous demandons que la présente déclaration soit jointe en annexe au journal de la séance de ce jour. »

Merci, Monsieur le Président.